

CONVENTION DE PARTENARIAT
Label Commerçant d'Alsace 2026



Préambule

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole CCI AE propose aux commerçants de souscrire à une démarche d'amélioration de l'accueil adaptée au commerce de proximité, auparavant « Label Qualité accueil » et ci-après dénommée « Commerçant d'Alsace », et visant à inscrire durablement celui-ci dans une dynamique de progrès, en assurant une qualité optimale d'accueil et de service à la clientèle.

Pour promouvoir la démarche qualité auprès des professionnels et des consommateurs, **la CCI AE s'appuie sur ses partenaires privilégiés que sont les associations de commerçants et les collectivités locales.**

Par ailleurs la démarche proposée par la CCI AE s'inscrit parfaitement dans les objectifs pour maintenir le dynamisme du commerce local. Cette démarche contribue à la promotion et à la préservation du commerce de proximité et des centres-villes.

C'est dans ce cadre que la présente convention est signée.

Entre les soussignées/soussignés :

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole** ayant son siège à l'Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye, 67300 Schiltigheim, représentée par son Président, M. Jean-Luc HEIMBURGER, ci-après dénommée la CCI AE,

et

La **Commune de Thann** ayant son siège 9 place Joffre 68800 Thann, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert STOECKEL, ci-après dénommée la Commune,

Il est convenu ce qui suit :

Engagements des parties

A/ La CCI AE s'engage à mettre en œuvre pour la Commune participant à la démarche :

- 1) Présence du logo de la Commune sur les visuels :
 - Page web avec la liste des lauréats 2026,
 - Supplément 4 pages du Point Eco Alsace (parution 2026),

Direction Commerce et activités de proximité

Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye, 67300 Schiltigheim - tél. : 03 88 75 25 65

Courriel : commerce@alsace.cci.fr / site web : www.alsace-eurometropole.cci.fr

- PowerPoint de la cérémonie de remise des trophées,
 - Invitations / emailings et formulaires d'inscription aux cérémonies des Labels 2026,
 - Dossiers de Presse distribués aux journalistes,
 - Revue de Presse 2026,
 - Différents supports de communication dans la presse locale et sur les réseaux sociaux
- 2) Co-organisation de la cérémonie de remise des Labels 2026 aux lauréats de la Commune, en collaboration avec la Commune (choix du lieu défini avec la Commune) :
- Préparation de la cérémonie avec un Élu et/ou technicien(s) de la Commune.
 - Invitations / emailings des lauréats avec cosignature du Maire de la Commune et du Président de la CCI AE, selon demande.
 - Mise à disposition des supports de communication des Labels lors de la cérémonie (Panneau, Roll-up, Powerpoint, Dossier de Presse, ...) selon besoin.
 - Mise à disposition des Labels 2026 et des vitrophanies associées sur le lieu de la manifestation.
 - Elaboration du déroulé et animation de la soirée.
 - La mise en avant des partenaires sponsors de l'opération lors de la cérémonie.
- 3) Valorisation de la Commune sur scène lors de la cérémonie de remise des Labels « Commerçant d'Alsace » :
- Proposition de remise d'un ou plusieurs Labels sur scène au(x) lauréat(s) du territoire de la Communauté de Communes. En l'absence de remise possible, la Commune sera mise en avant par l'animateur lors de la soirée de cérémonie.
- 4) Actions de communication :
- Relais sur le site [CCI Alsace Eurométropole \(www.alsace-eurometropole.cci.fr\)](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)
 - Relais sur le Point Eco Alsace
 - Relais de la page de la Commune et publication des photos de la cérémonie sur les réseaux sociaux (*Facebook, LinkedIn, ...*).
- 5) Le « pack photo » :
- Les photos de la soirée de cérémonie seront mises en ligne par la CCI AE afin de promouvoir les lauréats du territoire et à la disposition de la Commune sur demande auprès du conseiller référent.
- 6) Invitations personnalisées :
- Aux lauréats assujettis à une convention via leur Commune, une invitation spéciale leur sera adressée et mentionnera la notion de co-organisation entre la CCI AE et la Commune.

B/ La Commune souscrit à l'intérêt de la démarche « Commerçant d'Alsace » de la CCI AE et s'engage à :

- Promouvoir la démarche « Commerçant d'Alsace » auprès des professionnels présents sur son territoire, au travers des moyens qu'elle jugera utiles, pour inciter ces professionnels à adhérer à cette démarche.
- Contribuer, au travers de ses différents supports de communication (*site web, bulletin municipal, radio locale, ...*) et d'une dynamique collective, à la valorisation des entreprises labellisées « Commerçant d'Alsace » sur son territoire.

- Solliciter la presse locale pour promouvoir la cérémonie et les entreprises lauréates.

- Désigner le remettant qui sera inscrit à l'événement au moyen du formulaire transmis par la CCI AE. Idéalement, un élu de la Commune sera désigné. L'inscription devra être réalisée au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de la cérémonie de remise.

- Verser à la CCI AE une participation forfaitaire de **83.33 € HT**, soit **100 € TTC** par point de vente audité, ~~dans la limite de 6 entreprises~~, situées sur le périmètre de la Commune et s'engageant dans la démarche qualité visant à soutenir et préserver le commerce de proximité de son territoire (*sur la base d'une facturation globale à la Commune établie par la CCI AE en fin de campagne*). Le paiement se fera comptant à réception de la facture.

Tout retard de paiement est susceptible d'être majoré des intérêts de retard d'un montant équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal. S'y rajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dus au créancier d'un montant de 40 € conformément à l'article L411-6 du code de commerce.

La présente convention est conclue pour le label « Commerçant d'Alsace » millésime 2026.

Règlement des litiges

Les parties à la présente convention s'engagent à régler à l'amiable les litiges pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires originaux, ^[OBJ]

Le2026 à

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie
Alsace Eurométropole

Le Président
Daniel BIXEL

Pour la Commune de THANN

Le Maire
Gilbert STOECKEL